



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 mars 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

I. Introduction

1. Dans sa résolution 1840 (2008), le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 15 octobre 2009 le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et m'a prié de lui faire rapport deux fois par an sur son exécution. Le présent rapport rend compte des principaux événements survenus entre la publication de mon rapport daté du 27 août 2008 (S/2008/586) et le 27 février 2009 ainsi que des progrès réalisés dans la mise en œuvre du mandat de la Mission tel que défini dans les résolutions 1542 (2004), 1608 (2005), 1702 (2006), 1743 (2007), 1780 (2007) et 1840 (2008) du Conseil de sécurité.

II. Évolution de la situation politique

2. La période considérée a été marquée par des signes encourageants d'une volonté nouvelle des dirigeants politiques haïtiens de collaborer entre eux, en particulier pour faire face à la crise engendrée par les ouragans et tempêtes tropicales dévastateurs qui ont balayé le pays, puis par une réapparition des tensions à l'approche des élections sénatoriales.

3. Près de cinq mois après le vote de censure contre le gouvernement de l'ancien Premier Ministre Jacques-Édouard Alexis, le Sénat a approuvé le 5 septembre 2008 la déclaration de politique générale de Michèle Duvivier Pierre-Louis, qui a prêté serment en tant que Premier Ministre le même jour. La décision du Sénat est intervenue alors qu'une action concertée du Gouvernement était requise d'urgence pour faire face à la crise engendrée par les tempêtes qui avaient frappé le pays en août et au début septembre, causant d'énormes dégâts aux infrastructures et d'immenses pertes en vies humaines. La tempête tropicale Hanna, en particulier, avait, dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre, entraîné des inondations massives et fait des ravages considérables dans la ville des Gonaïves (comme il est décrit plus loin). La mise en place du nouveau Gouvernement a été saluée par la MINUSTAH ainsi que par la communauté internationale, qui avait encouragé l'adoption d'une approche collaborative indispensable pour sortir de l'impasse politique dans laquelle se trouvait le pays.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



4. En septembre et octobre, le Gouvernement et le Parlement se sont principalement efforcés de prendre les mesures concertées qui s'imposaient pour faire face à la crise. Les 8 et 9 septembre respectivement, la chambre basse et la chambre haute du Parlement ont successivement adopté une loi autorisant le Président à déclarer l'état d'urgence en cas de catastrophe naturelle et à mettre en place un dispositif souple de décaissement de fonds nationaux pour venir en aide aux populations sinistrées. Le lendemain, le Président, René Préval, a utilisé cette nouvelle prérogative pour autoriser le Gouvernement à verser 200 millions de dollars au profit des victimes des ouragans. Le secteur privé haïtien a joint ses efforts à ceux du Gouvernement en mobilisant des fonds et de l'aide en nature et la communauté internationale a également apporté une aide considérable, qui est décrite plus loin. Le 30 septembre 2008, le Parlement a adopté un budget révisé pour 2007/08.

5. Les relations entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif se sont détériorées en novembre, lorsque les parlementaires ont exprimé leur mécontentement à l'égard du nouveau Gouvernement, critiquant en particulier sa gestion des fonds après la catastrophe. Le 27 novembre, cinq sénateurs du parti Lespwa, la principale formation politique représentée au Gouvernement, ont décidé d'interpeler le Ministre de l'économie et des finances, qu'ils tenaient pour responsable des difficultés économiques d'Haïti. Bien que la séance d'interpellation (pouvant déboucher sur un vote de censure) ait par la suite été reportée *sine die*, le Parlement a continué de tenir de nombreuses auditions, du Premier Ministre et de plusieurs ministres.

6. Le 9 décembre, des représentants du Gouvernement et du Parlement se sont mis d'accord sur un agenda commun pour 2009, un événement sans précédent dans l'histoire récente d'Haïti, faisant naître de nouveaux espoirs d'une meilleure coopération. Les élections internes au Parlement, en janvier, ont mis à la tête de la Chambre des députés un nouveau bureau, qui s'est engagé à mettre en œuvre cet agenda commun. Toutefois, jusqu'à présent, les progrès enregistrés à cet égard ont été limités. Parallèlement, en janvier, les deux chambres du Parlement ont renvoyé le projet de budget 2008/09 au Gouvernement avec de nombreuses recommandations de modifications. Au moment de la rédaction du présent rapport, le budget n'avait pas encore été adopté.

7. Le bureau du Sénat a été reconduit pour une année supplémentaire sans qu'il soit procédé à un vote, aucun des nouveaux candidats à la présidence du bureau n'ayant réussi à s'assurer la majorité. Ces élections internes ont contribué à attiser les tensions au sein de la chambre haute, dont le fonctionnement a également été sérieusement entravé par le fait que depuis mai 2008, seuls 18 de ses 30 sièges étaient pourvus. Cette situation a fait échouer plusieurs tentatives de réunion du Sénat, en janvier et février 2009, le quorum (de 16 sénateurs) n'étant pas atteint.

8. L'organisation d'élections partielles visant à pourvoir les 12 sièges vacants au Sénat aiderait à améliorer le fonctionnement de la chambre haute, mais pour contribuer à la stabilisation politique du pays, il est impératif que ces élections soient perçues comme des élections libres, justes et ouvertes à tous, et qu'elles se tiennent dans un contexte d'ouverture et de paix. L'enregistrement par le Conseil électoral provisoire de 33 partis politiques pour ces élections a globalement été reçu comme une étape positive à cet égard. En revanche, la décision du Conseil, le 5 février, d'écartier 40 des 105 candidats aux élections sénatoriales, dont tous les

représentants du parti Fanmi Lavalas, a été critiquée par divers acteurs nationaux et internationaux comme pouvant nuire à la crédibilité du processus électoral.

9. Tout au long de la période considérée, le Président Préval n'a cessé d'appeler à l'unité nationale, pour construire la paix et favoriser le développement durable. Dans les vœux qu'il a prononcés à l'occasion de la nouvelle année, il a affirmé que la reconstruction des infrastructures et l'établissement d'un dialogue national étaient ses priorités pour 2009. Il a créé quatre commissions, chargées respectivement de la réforme constitutionnelle, de la réforme de la justice, de la compétitivité et des technologies de l'information, composées chacune de représentants des secteurs public et privé d'horizons divers. Si les autres commissions ont été priées de rendre leur rapport dans un délai d'un an, la commission chargée de la réforme constitutionnelle devait présenter ses recommandations au Président dans un délai de quatre mois.

10. Le Président s'est employé à resserrer les liens de collaboration entre Haïti et ses principaux partenaires internationaux afin d'aider le pays à parer aux besoins les plus urgents. Dans cette perspective, il s'est rendu en République dominicaine les 24 et 25 janvier pour participer à une réunion sur des questions économiques et s'est également rendu à Washington du 3 au 6 février. Par ailleurs, la possibilité de remettre en service la Commission conjointe Haïti-République dominicaine, qui pourrait faciliter la collaboration entre les deux pays sur les sujets d'intérêt commun, continue d'être examinée.

11. Le professeur Paul Collier, économiste de renom de l'Université d'Oxford, s'est rendu en Haïti du 1^{er} au 5 décembre, à ma demande, dans le but de déterminer quelles mesures pourraient favoriser le relèvement économique à long terme du pays. À l'issue de cette visite, il a fait un certain nombre de propositions, notamment concernant la création d'emplois par la relance des industries tournées vers l'exportation, destinées à nourrir la réflexion des autorités nationales et à compléter les outils existants, notamment l'évaluation des besoins après une catastrophe et le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Ces propositions ont été accueillies avec intérêt par le Président et le Premier Ministre, de même que par le secteur privé.

12. Le 29 décembre 2008, le Président Préval, en accord avec le Premier Ministre Pierre-Louis et les membres du Gouvernement, a pris un décret fixant au 19 avril et au 7 juin 2009 respectivement les premier et second tours des élections sénatoriales partielles. Ces élections sont reportées depuis la fin 2007. La MINUSTAH a continué de fournir une aide technique et logistique ainsi qu'un soutien en matière de sécurité au Conseil électoral provisoire et à d'autres autorités haïtiennes à l'appui du processus électoral.

13. Le 28 novembre 2008, le Conseil électoral provisoire a commencé à procéder à l'enregistrement des partis politiques et des candidats en vue de ces élections. Le 6 janvier, il a publié une liste de 33 partis politiques habilités à mener campagne, incluant le parti Fanmi Lavalas. Le 23 janvier, date de clôture de l'enregistrement des candidats, 105 candidats avaient été enregistrés, dont des représentants des partis Lespwa, Union et Fanmi Lavalas se présentant dans les 10 départements. Un total de 16 représentants des deux branches du parti Fanmi Lavalas avaient soumis leur candidature, pour les 12 sièges à pourvoir. Le 5 février, le Conseil électoral provisoire a publié une liste de 65 candidats agréés, rejetant 40 candidats, parmi lesquels tous les candidats présentés par les deux branches de Fanmi Lavalas ainsi

que sept des neuf candidats dénoncés par une organisation non gouvernementale haïtienne de défense des droits de l'homme comme ne justifiant pas du niveau d'intégrité nécessaire pour occuper le poste de sénateur. Face aux nombreuses manifestations d'inquiétude suscitées par cette décision, le Conseil a laissé une semaine supplémentaire aux candidats dénoncés pour faire appel, après quoi il a publié une liste définitive de 78 candidats agréés. Cette liste comprenait des représentants de 16 partis politiques ainsi que quatre candidats indépendants, mais excluait à nouveau tous les candidats de Fanmi Lavalas, au motif que le parti n'avait pas soumis une liste unique de candidats autorisés par son dirigeant officiel, l'ancien Président Jean-Bertrand Aristide.

14. Afin de satisfaire aux nouvelles dispositions de la loi électorale du 25 juillet 2008 relatives à l'accès des électeurs aux urnes, le Conseil électoral provisoire, avec l'aide de la MINUSTAH, a identifié 630 nouveaux bureaux de vote dans tout le pays, venant s'ajouter aux 821 bureaux existants. Une évaluation de la sécurité de ces nouveaux bureaux de vote a été menée conjointement par la Police nationale d'Haïti et la MINUSTAH entre décembre et février. Le Conseil a lancé un processus de recrutement par voie de concours pour pourvoir en personnel ses 11 bureaux électoraux départementaux et ses 142 bureaux électoraux communaux, comme requis par la loi électorale. Au niveau départemental, en février tout le personnel nécessaire avait pris ses fonctions et au niveau communal, il devait en être de même début mars. Les agents de sécurité électorale devraient être recrutés et formés en mars pour être déployés dans les bureaux de vote avant la mi-avril afin de veiller sur le matériel électoral.

15. La mise à jour des listes électorales par l'Office national d'identification, réalisée avec l'aide de l'Organisation des États américains, avait permis, en février 2009, l'inscription de plus de 580 000 nouveaux électeurs, portant le nombre total de personnes en droit de voter en Haïti à 4 119 600. Les autorités nationales ont commencé à procéder à l'impression et à la distribution des cartes des nouveaux électeurs en décembre.

III. Appui institutionnel et renforcement de l'État

16. Au cours de la période considérée, la MINUSTAH a continué d'appuyer le renforcement de la capacité institutionnelle au niveau national, centrant en particulier ses efforts sur le Parlement et sur le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales, tout en continuant d'apporter son soutien aux autorités locales.

17. Grâce à l'aide de la MINUSTAH et de donateurs, les 9 et 10 décembre 2008, des représentants du Gouvernement et du Parlement ont participé à une réunion conjointe qui a débouché sur l'adoption d'un agenda législatif pour l'année 2009, comme indiqué précédemment. Cet agenda portait sur 31 lois et 10 conventions, y compris des textes qui contribueraient à la stabilisation du pays, tels que la loi de répression de la corruption et un projet de Code des douanes. Cet agenda conséquent, s'il est mis en œuvre, marquera une nette accélération de l'activité législative par rapport aux années antérieures et exigera un travail considérable de la part du Gouvernement pour l'établissement des projets de loi et de la part des parlementaires pour leur examen et leur adoption. À ce jour, cependant, seules quatre conventions internationales ont été ratifiées par le Parlement, tandis que la

Chambre des députés n'a adopté que deux lois (l'une relative à l'eau potable et l'autre au salaire minimum), en plus d'une loi visant à lutter contre les enlèvements, adoptée par le Sénat en 2008.

18. L'adoption par le Sénat et la Chambre des députés de versions améliorées de leur règlement intérieur, en novembre 2008 et février 2009 respectivement, a ouvert la voie à l'adoption d'un statut du personnel parlementaire ainsi que de règlements administratifs et financiers, qui contribueraient à améliorer le fonctionnement du corps législatif. Par ailleurs, dans un souci de transparence, les dépenses du Parlement pour 2008 ont été publiées en janvier 2009 sur le site Web du Parlement et dans la presse nationale.

19. Le Ministère de l'intérieur jouant un rôle essentiel dans plusieurs domaines relevant de son mandat, notamment le contrôle des frontières et l'administration locale, la MINUSTAH l'aide à renforcer ses capacités dans ces domaines en dispensant des formations à ses cadres et en fournissant une aide dans l'établissement de plans de travail, de profils d'emploi et d'un système de recrutement par concours. La Mission appuie également un programme, qui devrait être achevé d'ici à juillet 2009, visant à dispenser une formation standard en matière de finances publiques, de protocole et d'éthique à toutes les communes d'Haïti. Parallèlement, grâce au financement accordé aux projets à effet rapide, la MINUSTAH a lancé 49 projets à forte intensité de main-d'œuvre et génératrices de revenus au sein des collectivités locales au cours de la période considérée. Ces projets ont fourni un emploi à moyen ou à long terme à environ un millier de personnes, dans des secteurs comme l'élevage, la culture de fruits et légumes, le recyclage et la fabrication de briques et de tuiles.

20. Si l'aide de la MINUSTAH peut aider à renforcer la capacité institutionnelle du pays dans les domaines directement en rapport avec le processus de stabilisation, tant le Gouvernement que les administrations locales continuent de ne disposer que de moyens limités pour assurer d'autres services essentiels à la population, y compris les services de santé et d'éducation, qui jouent un rôle majeur dans la stabilité à long terme d'un pays. Au cours de la période considérée, l'effondrement d'une école près de Port-au-Prince, qui a fait plus de 100 morts dont beaucoup d'enfants, le long litige autour du paiement des salaires des enseignants et les actions syndicales dures qui ont paralysé plusieurs hôpitaux de la capitale ont mis en évidence le manque actuel de capacités de réglementation et de contrôle. Par ailleurs, peu a été fait pour préciser les modalités juridiques et pratiques de la décentralisation, qui pourrait aider les administrations locales à fournir des services à la population. Tant le Président Préval que le Premier Ministre Pierre-Louis sont conscients de la nécessité d'une action concertée visant à améliorer les capacités en matière de gouvernance et d'administration, qui pourrait bénéficier d'un appui international.

21. Avec l'aide de la MINUSTAH ainsi que d'institutions financières et de bailleurs de fonds internationaux, le Gouvernement s'emploie à mettre au point ou à actualiser plusieurs textes fondamentaux relatifs à la gestion des frontières, notamment un plan de gestion intégrée des frontières, le Code des douanes et la loi portant sur le Comité national de coordination de la gestion intégrée des frontières. Par ailleurs, la construction de nouveaux complexes frontaliers à Ouanaminthe et Belladère, entreprise à l'aide de financements bilatéraux, s'est poursuivie pendant la période considérée, et la rénovation du poste frontalier de Malpasse devrait être

terminée d'ici à mars 2009. La MINUSTAH a apporté son soutien à la tenue à Malpasse, Ouanaminthe, Gonaïves et Jérémie, de groupes de travail régionaux réunissant les différentes autorités locales prenant part à la gestion des frontières. Toutefois, ces groupes auraient beaucoup plus d'impact s'ils travaillaient en contact étroit avec le Gouvernement central, dans le cadre d'un comité tel que le Comité national de coordination de la gestion intégrée des frontières, lequel fournirait une structure juridique globale pour le suivi et la coordination de la réforme de la gestion des frontières et des réformes connexes.

22. La modernisation du système de gestion des données douanières, une intensification des patrouilles le long des routes et l'ouverture de nouveaux postes de contrôle ont permis d'accroître de manière significative la collecte des taxes douanières, qui représentent un tiers des recettes fiscales de l'État. Les recettes douanières s'établissent à présent en moyenne à 750 millions de gourdes (19 millions de dollars) par mois, ce qui représente une augmentation de 36 % par rapport au montant moyen mensuel de 550 millions de gourdes (14 millions de dollars) collecté il y a deux ans. Ce résultat est d'autant plus encourageant que les droits de douanes perçus sur certains produits de base ont été réduits temporairement par le Gouvernement, qui a aussi accéléré les procédures de dédouanement afin de faciliter l'acheminement des secours au lendemain des tempêtes. En revanche, le 20 janvier, un incendie criminel a endommagé le matériel informatique et les archives des services douaniers du port de Port-au-Prince, rappelant que les efforts de réforme pouvaient rencontrer une certaine opposition.

IV. Situation sur le plan de la sécurité

23. Dans l'ensemble, au cours de la période considérée, la situation a été calme, avec un recul de certaines activités criminelles, en particulier des enlèvements, qui avaient sapé la confiance de la population. D'autres types de délit ont en revanche progressé et la situation demeure très instable. La pauvreté chronique et le chômage des jeunes dans les zones urbaines, aggravés par les destructions causées par les ouragans et les tempêtes de 2008, créent des conditions propices aux troubles civils et à la réapparition de bandes organisées. Les épisodes de violentes tensions sociales n'ont cessé d'augmenter depuis décembre 2008. En outre, en dépit des arrestations qui ont eu lieu, un certain nombre de membres d'anciennes bandes organisées demeurent en liberté et pourraient être utilisés à des fins politiques ou criminelles. Des informations faisant état d'un trafic de drogues et d'armes largement répandu dans tout le pays continuent de susciter une vive préoccupation. On a pu se rendre compte de l'échelle à laquelle ces activités pouvaient être menées et de leurs effets dévastateurs avec l'affaire du vol de narcodollars survenu à Port-de-Paix en novembre 2008, dans laquelle il s'est avéré que des membres de la police et de l'appareil judiciaire d'Haïti étaient impliqués. En outre, Haïti peut être sujet à des épisodes de violence liés au processus électoral.

24. À un moment où le pays est confronté à des menaces contre sa stabilité auxquelles la Police nationale d'Haïti n'a pas les moyens de faire face seule, les troupes et la police de la MINUSTAH, y compris ses unités de police constituées, jouent un rôle indispensable en maintenant un environnement sûr et stable, propre à permettre au processus politique d'aller de l'avant, et en aidant à promouvoir l'ordre public. Au cours des six derniers mois, la composante militaire de la Mission a été modifiée selon ce qui était envisagé dans mon précédent rapport, par la création

d'une composante maritime, qui a fait suite à la réception de 16 bateaux de patrouille, et par l'incorporation d'une nouvelle compagnie de génie venant remplacer un même effectif de soldats d'infanterie. Une neuvième unité de police constituée a été déployée auprès de la Mission, ainsi que l'autorisait la résolution 1780 (2007) du Conseil de sécurité.

25. Au cours de la période considérée, les militaires et fonctionnaires de police de la MINUSTAH ont travaillé en étroite collaboration avec la Police nationale d'Haïti afin de maintenir un rythme plus soutenu de patrouilles et d'autres opérations de dissuasion et de prévention du crime dans les zones urbaines et d'améliorer l'échange d'informations, la communication et la collaboration avec le public. Ces efforts ont permis le démantèlement, au second semestre 2008, de plusieurs réseaux d'enlèvement ainsi qu'une importante baisse du nombre d'enlèvements signalés, après la forte hausse enregistrée au premier semestre, où le nombre d'incidents atteignait une trentaine par mois; en février 2009, ce chiffre était redescendu à sept par mois, soit une réduction de 75 %. Par ailleurs, en coopération avec la Police nationale d'Haïti, la Mission a commencé à mener des patrouilles maritimes en janvier, à partir de Port-Salut, Killick (près de Port-au-Prince) et Fort-Liberté. À partir de février, les militaires et fonctionnaires de police de la MINUSTAH, en collaboration avec la Police nationale, ont lancé des opérations conjointes régulières de patrouille aux frontières, utilisant les moyens terrestres, aériens et maritimes disponibles. D'autres patrouilles, menées à partir de nouvelles bases le long de la côte, viendront s'ajouter à ces opérations une fois que les préparatifs en cours dans les zones portuaires correspondantes auront été achevés. Ces activités devraient permettre d'améliorer la sécurité, d'étendre l'autorité de l'État, de dissuader les trafiquants et d'accroître la collecte des taxes, mais il est impératif qu'elles soient complétées par des initiatives bilatérales et des activités de coopération, en particulier avec les autres pays de la région.

26. L'évolution de la situation sur le plan de la sécurité sera suivie de près au cours des prochains mois, de même que le développement des capacités d'Haïti en matière de sécurité, comme il est décrit plus loin, afin d'aider à déterminer quelle devrait être la configuration future de la Mission, dont le mandat actuel arrivera à expiration le 15 octobre.

27. La MINUSTAH a poursuivi la mise en œuvre de son programme de réduction de la violence communautaire et a continué de fournir des avis et une assistance à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, en accordant une attention particulière à 12 zones touchées par la violence, choisies en collaboration avec les autorités haïtiennes.

28. Au cours de la période considérée, 14 projets à forte intensité de main-d'œuvre, employant un total de 11 688 personnes, dont 3 500 femmes (soit 30 %), ont été achevés en février avec l'appui de la MINUSTAH. Un stage de formation professionnelle de neuf mois, le troisième du genre, organisé à l'intention de 148 anciens éléments armés, s'est achevé en novembre. Des projets pilotes de formation ont été lancés au pénitencier national et à la prison pour femmes de Pétion-Ville, dans le but de faciliter la future réinsertion sociale de 400 détenus hommes et femmes. Un stage de formation de six mois à l'intention de 550 jeunes non scolarisés des zones prioritaires a démarré en février. En collaboration avec des partenaires nationaux et locaux, la MINUSTAH a mené des campagnes de promotion de la non-violence, de la tolérance et de la paix dans les 12 zones

prioritaires et elle a mis en œuvre, en partenariat avec le Ministère de l'éducation, un projet visant à promouvoir une culture de la non-violence auprès de 30 000 enfants dans 60 écoles.

29. La MINUSTAH et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont continué d'aider le Ministère de la justice à examiner la législation sur les armes à feu et à moderniser le système d'enregistrement des armes de la Police nationale. À la date du 10 février, un total de 3 935 nouveaux permis de port d'arme avaient été délivrés, sur les 6 100 nouveaux permis devant être délivrés en remplacement des permis moins sûrs qui avaient été délivrés entre 2004 et 2006. Sept cent quatre-vingt-deux autres permis avaient été délivrés pour commencer le remplacement des permis délivrés avant 2004 (pour 25 000 armes), qui sont arrivés à expiration.

V. Réforme des structures garantes de l'état de droit

Renforcement de la capacité de maintien de l'ordre en Haïti

30. Pour permettre à Haïti de faire face sans aide extérieure aux menaces qui pèsent sur sa stabilité, il faut encore renforcer les capacités de sa police nationale. Des progrès ont été réalisés durant la période considérée dans le sens de la professionnalisation des agents de la police nationale, du renforcement de sa capacité institutionnelle et du développement des infrastructures essentielles, grâce à la fois au soutien technique de la MINUSTAH et à une aide bilatérale. Si ces initiatives ont permis de développer progressivement les capacités de la Police nationale d'Haïti, il reste beaucoup à faire si l'on veut atteindre d'ici à la fin 2011 les objectifs définis dans le plan de réforme. Le rapport que doit publier la Commission présidentielle de réflexion sur le renforcement de la sécurité pourrait contribuer à la définition d'une structure globale de sécurité dépassant le cadre des fonctions de police essentielles, bien qu'il faille tenir compte des ressources limitées disponibles.

31. Le programme d'instruction de base de sept mois de la vingtième promotion de cadets de police, composée de 702 élèves (dont 86 femmes), s'est achevé en février, portant à 9 247 le nombre d'agents de la Police nationale d'Haïti en activité. La formation de la vingt et unième promotion, qui comprend 483 cadets (dont 104 femmes), a démarré le 31 décembre et les nouvelles recrues devraient être diplômées au second semestre de 2009. Le processus national de recrutement de la vingt-deuxième promotion a été lancé en septembre et a suscité plus de 70 000 candidatures. Il est à présent envisagé d'agrandir à nouveau les locaux de l'École de police, qui peut actuellement assurer simultanément la formation de base de deux promotions de 700 cadets, afin que l'École ait également la capacité de conduire des formations de haut niveau. Étant donné les retards importants enregistrés dans le recrutement des cadets en 2008 (voir S/2008/586, par. 26), il est indispensable que les autorités haïtiennes maintiennent le rang de priorité élevé qu'elles accordent à ce processus si elles veulent pouvoir atteindre les objectifs définis dans le plan de réforme selon le calendrier fixé.

32. Les cours dispensés par l'École de police ont été complétés, pendant la période considérée, par des formations spécialisées et un encadrement sur le terrain, assurés avec l'appui de la MINUSTAH et de partenaires bilatéraux, dans le but de renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti en matière de gestion et de supervision

de niveau intermédiaire. Plus de 1 000 nouveaux agents devant être déployés courant 2009, ces activités devront être renforcées. En outre, un programme de formation de 120 inspecteurs de police a démarré en novembre 2008 et devrait s'achever en mai 2009. Un certain nombre d'agents ont également suivi des stages de perfectionnement à l'étranger, grâce à des bourses d'études accordées dans le cadre de l'aide bilatérale.

33. Les activités de vérification des antécédents et de certification se poursuivent dans 8 des 10 départements d'Haïti, grâce aux efforts conjugués de représentants de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti, de la police de la MINUSTAH et d'organismes de défense des droits de l'homme. Au moment de la rédaction du présent rapport, 5 378 dossiers d'enquête visant à vérifier le professionnalisme et l'intégrité d'agents de la police nationale avaient été ouverts, dont 1 009 avaient été soumis pour décision à l'Inspection générale.

34. S'agissant du renforcement de la capacité institutionnelle, la Police nationale d'Haïti a mis au point une stratégie de renforcement de sa capacité d'effectuer des patrouilles le long des frontières terrestres et maritimes, comprenant les grandes lignes de la formation nécessaire et recensant les infrastructures et les moyens logistiques requis. Des projets ont déjà été lancés en vue de la rénovation de 15 commissariats situés à proximité de la frontière avec la République dominicaine. Des initiatives de renforcement des moyens d'enquête de la police judiciaire sont également en cours; elles comprennent notamment la rénovation et l'agrandissement de locaux destinés aux services chargés du fichier des empreintes digitales et de la communication avec INTERPOL, et l'installation de réseaux informatiques en vue de faciliter la communication entre différents bureaux de la Police nationale. Par ailleurs, les travaux de rénovation du centre de police de Cité Soleil, entrepris grâce à une aide bilatérale, ont été achevés pendant la période considérée. L'ouverture de ce centre est une étape importante du point de vue de la stabilisation de la Cité Soleil, car elle marque le retour d'institutions civiles de maintien de l'ordre dans une zone où des opérations de sécurité de grande envergure ont dû être menées il y a seulement un peu plus de deux ans pour restaurer l'autorité de l'État. Par ailleurs, le Gouvernement a rénové 14 commissariats du Département du Sud, grâce à l'aide bilatérale et avec l'appui de la MINUSTAH et du PNUD.

Système judiciaire

35. Au cours de la période considérée, les autorités haïtiennes ont peu progressé dans la réalisation des objectifs définis dans le plan national de réforme de la justice, y compris dans la mise en application des trois lois fondamentales sur l'indépendance de la justice.

36. La mise en place du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, qui devait être achevée en septembre 2008, a pris du retard. Le contrôle des antécédents des candidats désignés s'est poursuivi pendant la période considérée; il porte essentiellement sur les études et le parcours professionnel des candidats, sur les biens qu'ils possèdent et sur leur intégrité et leur moralité. Il est urgent d'instituer cet organe qui, à terme, jouera un rôle majeur dans la promotion de l'éthique professionnelle et dans le bon fonctionnement de l'appareil judiciaire, notamment par l'intermédiaire de l'Inspection judiciaire. En février, le Ministre de la justice a annoncé la création d'un service d'inspection interne, qui sera chargé de superviser l'ensemble des magistrats et du personnel du Ministère en attendant l'entrée en

fonctions du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Une fois que le Conseil et son Inspection auront vu le jour, le service d'inspection interne du Ministère de la justice continuera de superviser les procureurs et le personnel du Ministère.

37. Les préparatifs de l'ouverture officielle de l'École de la magistrature sont terminés. L'inauguration devrait avoir lieu à la mi-mars et marquera un tournant important, car l'école devrait permettre de remédier à la grave pénurie de personnel qualifié qui a obligé, jusqu'à présent, à pourvoir les postes clefs au cas par cas. Par ailleurs, la formation des juges de paix se poursuit. Deux nouveaux groupes de 25 juges ont suivi un stage de six semaines au cours de la période considérée, ce qui porte à 75 le nombre de juges ayant reçu une formation au cours de l'année écoulée. Un programme de formation de greffiers est en préparation, ainsi qu'un programme de formation de procureurs, qui devrait démarrer prochainement.

38. Un projet de loi sur la restructuration du Ministère de la justice, élaboré avec l'appui de la MINUSTAH et du PNUD, est actuellement examiné par le Ministère, de même que des projets de loi sur le statut des greffiers et des huissiers de justice, qui lui ont été soumis par les associations professionnelles correspondantes en mars 2008. En revanche, aucun progrès n'a été réalisé vers la création, évoquée dans mon précédent rapport, de 160 nouveaux tribunaux, ni vers la mise en place de chambres spécialisées, à laquelle un certain nombre de membres du système judiciaire se sont opposés.

39. En octobre, de nouveaux registres ont été distribués à titre expérimental à plusieurs tribunaux pour l'enregistrement et l'instruction des affaires criminelles, afin d'améliorer leur capacité de suivi des affaires. Après évaluation des résultats de ce projet pilote et une fois que les ajustements nécessaires auront été faits, les nouveaux registres seront distribués à tous les tribunaux du pays. Par ailleurs, un tribunal pour mineurs, doté d'un effectif complet, est à présent pleinement opérationnel, en dépit de quelques difficultés logistiques; il est situé à Cap-Haïtien.

40. En octobre, deux nouveaux bureaux d'aide judiciaire ont ouvert à Croix-des-Bouquets et Fort-Liberté, portant à neuf le nombre de ces bureaux fin 2008. Une aide supplémentaire des donateurs sera nécessaire pour ouvrir 9 autres bureaux d'ici à 2010 et ainsi atteindre l'objectif de 18 au total. Le Gouvernement devrait progressivement prendre à sa charge le financement de ces bureaux, pour l'assumer seul d'ici à 2014. Une maison de la justice, semblable à celle qui est déjà en activité à Cité Soleil, devrait ouvrir aux Gonaïves en mars.

41. Plus de 87 % des détenus du pénitencier national sont en détention provisoire, comme c'est le cas de 78 % de l'ensemble des détenus dans le pays. Bien que ces chiffres reflètent une certaine amélioration de la situation depuis mon précédent rapport, ils demeurent inacceptables. Les autorités haïtiennes prévoient de procéder, avec l'aide de la MINUSTAH, à un recensement global de tous les détenus afin de déterminer leur statut correctionnel et judiciaire, dans le but de réduire le nombre de détenus en détention provisoire et la surpopulation carcérale. Le Ministère de la justice a également lancé un projet visant à ouvrir une nouvelle salle d'audience à Port-au-Prince, ce qui permettrait de faire passer de 4 à 12 par jour le nombre d'audiences pénales. Par ailleurs, le 10 décembre, le Ministre de la justice a annoncé publiquement la création d'une nouvelle Commission nationale de la détention provisoire composée d'experts nationaux chargés de donner suite aux recommandations issues des travaux de l'ancienne Commission consultative sur la

détention provisoire. La nouvelle Commission a tenu sa première réunion le 6 février.

42. Le 19 février, le Président Préval a officiellement inauguré un groupe de travail sur la réforme du système judiciaire composé d'universitaires spécialistes du droit, de membres de l'ordre des avocats et de membres de la société civile. Le groupe a pour principal objectif d'appuyer l'accélération du processus de réforme du système judiciaire par des propositions de mesures spécifiques à court et long termes s'inscrivant dans le cadre du plan de réforme national ainsi que par la convocation de réunions à large participation dans tout le pays afin de débattre des modalités du processus et de mobiliser du soutien aux initiatives de réforme à l'échelon local.

Système pénitentiaire

43. Grâce à l'aide bilatérale, des progrès ont été réalisés dans la conduite d'initiatives visant à renforcer les capacités du système pénitentiaire au cours de la période considérée. La population carcérale n'a toutefois pas cessé de croître : au 12 février, 8 202 personnes (dont 391 femmes et 309 mineurs) étaient détenues dans les 17 établissements pénitentiaires du pays, qui représentent un total de 4 884 mètres carrés d'espace habitable, soit 0,6 mètre carré par détenu. Au pénitencier national, à Port-au-Prince, 3 875 détenus se partagent une superficie totale de 1 995 mètres carrés, soit 0,51 mètre carré par prisonnier, un chiffre bien inférieur à la norme internationale de 2,5 mètres carrés par détenu, qui est le minimum acceptable sur le plan de la sécurité et des droits de l'homme.

44. La première phase des travaux de reconstruction des prisons de Hinche (Département du Centre) et Carrefour (près de Port-au-Prince, dans le Département de l'Ouest), financée par le Gouvernement, a été achevée en décembre. La deuxième phase, qui permettra d'augmenter la capacité de ses deux prisons de 232 et 420 lits respectivement, a été retardée pour des raisons budgétaires. La rénovation du centre pénitentiaire de Cap-Haïtien a démarré en décembre grâce à des fonds du Gouvernement et à une aide bilatérale et devrait, une fois achevée, accroître de 74 lits la capacité du centre. La construction d'un nouveau centre de détention de 750 lits à Croix-des-Bouquets (également près de Port-au-Prince) devrait démarrer en mars, après l'abandon, pour cause d'inquiétudes concernant la solidité des bâtiments, des plans qui prévoyaient la transformation en prison d'un ancien hôpital psychiatrique.

45. Depuis août 2008, la MINUSTAH a formé 95 inspecteurs et gardiens au fonctionnement des prisons et à la gestion des situations d'urgence en milieu carcéral. Ce programme de formation, qui devrait être achevé d'ici la fin mars, a déjà contribué à améliorer le fonctionnement du système pénitentiaire.

VI. Droits de l'homme

46. L'extrême pauvreté, comme en témoignent les 78 % de la population subsistant avec 2 dollars ou moins par jour, demeure l'un des problèmes les plus graves et les plus complexes auxquels fait face Haïti, avec des effets particulièrement pernicieux sur les droits de l'homme et sur la stabilité politique et sociale. La capacité du peuple haïtien de jouir des droits économiques, sociaux et culturels fondamentaux a été encore gravement compromise par les tempêtes qui ont frappé le pays en août et

septembre 2008 et dont les conséquences ont été aggravées par les insuffisances qui caractérisaient déjà les infrastructures et la capacité d'intervention de l'État en cas d'urgence.

47. Lors de la visite qu'elle a effectuée en Haïti en novembre 2008, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Navanethem Pillay, a salué les efforts entrepris par le Gouvernement haïtien et la communauté internationale pour rétablir la sécurité dans le pays mais a demandé de renforcer l'appui aux victimes des cyclones. Le nouvel Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, Michel Forst, qui s'est également rendu dans le pays en novembre, a insisté sur le lien existant entre l'extrême pauvreté et l'instabilité.

48. Au cours de la période considérée, la MINUSTAH et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont mené, dans le cadre de la première initiative visant à promouvoir le respect des droits économiques, sociaux et culturels à l'échelle nationale et conjointement avec le Ministère des travaux publics, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le PNUD, une campagne de deux mois sur le droit à l'eau potable. Au niveau local, la MINUSTAH et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont associé des organisations non gouvernementales nationales et internationales à l'exécution de projets d'épuration, de distribution ou de gestion de l'eau. Ils ont également produit un film promotionnel sur le droit à l'eau en Haïti, qui serait présenté à une conférence des Nations Unies sur l'eau en 2009.

49. Le surpeuplement et les conditions inhumaines dans les prisons et les cellules de détention de la police demeurent les violations les plus fréquentes des droits politiques et civils. En outre, malgré les améliorations générales constatées dans la conduite de la police, on continue de faire état d'emploi excessif de la force, d'arrestations, de détentions et de libérations illégales ainsi que d'enquêtes judiciaires qui laissent à désirer. Le phénomène des lynchages s'est généralisé dans le pays, très peu de cas ayant suscité l'intervention de la police ou une action judiciaire tandis que les auteurs continuent de jouir de l'impunité.

50. La MINUSTAH et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme continuent d'appuyer les activités de l'Office de protection du citoyen et de préconiser son renforcement par l'adoption d'une loi d'habilitation et l'affectation de ressources financières appropriées. Le projet de loi organique sur l'Office a été soumis au Gouvernement pour examen depuis juillet 2007. Dans l'intervalle, bien que les crédits alloués à l'Office dans le projet de budget de 2009 aient quelque peu augmenté, ce qui devrait lui permettre d'ouvrir de nouveaux bureaux dans quatre départements, les fonds qui lui sont consacrés demeurent largement insuffisants.

Égalité des sexes

51. La nomination d'une femme Premier Ministre et de deux femmes ministres représente une avancée notable s'agissant de la représentation des femmes aux postes de responsabilité. Toutefois, au niveau du Parlement, les femmes demeurent faiblement représentées : seulement quatre des 99 députés et deux des 18 sénateurs sont des femmes, et 7 femmes sont candidates aux prochaines élections sénatoriales. Il faudra faire davantage pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique.

52. Au cours de la période considérée, la Mission a mis en œuvre un programme de trois semaines intitulé « Femmes en action » dans ses centres multimédias dans tout le pays, en vue de commémorer l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et de célébrer la Journée internationale de l'élimination de la violence contre les femmes, le 25 novembre; quelque 4 500 participants ont ainsi pris part à 88 activités.

53. Au cours de la période considérée également, la Concertation nationale contre les violences faites aux femmes, organisation de coordination nationale, a mis au point un questionnaire national pour recenser les cas de violence sexiste et a dispensé une formation à l'intention de divers partenaires gouvernementaux et de membres de la société civile. En outre, la police des Nations Unies a formé les coordonnateurs pour l'égalité des sexes de la Police nationale d'Haïti et a organisé des séances de sensibilisation à la violence sexuelle et sexiste dans 49 commissariats de police du département de l'Ouest, à l'intention de 700 agents de police des deux sexes. Par ailleurs, la Concertation nationale a comparé les statistiques recueillies de 2003 à 2008. Selon les données partielles, les viols se sont produits le plus fréquemment à domicile; les viols collectifs ont considérablement baissé depuis 2005 et leur nombre est resté constant depuis 2007; et les mineurs représentaient environ la moitié des victimes de viol.

54. En janvier 2009, le Gouvernement haïtien a soumis son rapport unique (valant rapport initial et rapport périodique) au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à Genève.

Protection de l'enfance

55. La menace générale que fait peser la violence armée sur les droits de l'enfant est allée décroissant, en particulier du fait de la forte baisse des enlèvements d'enfants. Pendant la période considérée, 22 mineurs auraient été enlevés, dont 11 filles. Toutefois, la traite des mineurs, la violence sexuelle contre les enfants et la situation des enfants placés dans des centres d'accueil restent très préoccupantes.

56. En 2008, la saison des ouragans avait particulièrement influé sur le système éducatif haïtien, en raison de la destruction des structures scolaires et de l'utilisation des écoles pour accueillir provisoirement les ménages déplacés. La rentrée scolaire a dû ainsi être retardée en divers endroits, en particulier aux Gonaïves.

57. La détention préventive prolongée des mineurs demeure une source de préoccupation, en particulier à la prison des Gonaïves, où ils se retrouvent avec les adultes, et dans la prison Delmas 33 (agglomération de Port-au-Prince), où le surpeuplement est très prononcé. La MINUSTAH, le PNUD et l'UNICEF ont poursuivi leur collaboration avec le Gouvernement en vue d'améliorer l'administration de la justice pour mineurs. S'il est vrai que des juges pour mineurs ont été nommés dans tout le pays entre octobre et décembre 2008 et qu'un tribunal pour mineurs a été installé à Cap-Haïtien, le nombre de mineurs en détention préventive a néanmoins augmenté, passant de 246 en juin 2008 à 276 en janvier 2009.

VIH/sida

58. Pendant la période considérée, la Mission a dispensé une formation pour sensibiliser 2 758 membres de son personnel aux questions liées au VIH/sida.

Parallèlement, la MINUSTAH a appuyé le lancement d'un groupe de femmes haïtiennes s'occupant de questions liées au VIH et, de concert avec le Ministère de la santé et des organisations non gouvernementales nationales et internationales, a organisé une séance de formation pour sensibiliser 800 dirigeants communautaires, journalistes et membres de la société civile dans les centres multimédias de la Mission. La MINUSTAH a aussi organisé des séances de formation à l'intention du personnel médical d'Haïti, des membres de la Police nationale haïtienne et de groupes vulnérables, dont des anciens membres de gang.

VII. Secours humanitaires et activités de relèvement et de développement

Situation socioéconomique

59. Après la situation socioéconomique déjà sombre décrite dans mon précédent rapport, Haïti a de nouveau subi de plein fouet le passage successif de quatre ouragans et tempêtes tropicales (Fay, Gustave, Hanna et Ike) en août et au début de septembre. Ils ont eu pour résultat de mettre gravement en péril les progrès accomplis dans les domaines clefs présentés dans mon précédent rapport, à savoir le produit intérieur brut, les recettes publiques, la production agricole et industrielle, la prestation des services de base, la création d'emplois et la proportion de la population subsistant avec moins d'un dollar par jour.

60. Le coût humain immédiat des catastrophes a été 793 morts, 548 blessés et 310 personnes portées disparues tandis que les dégâts causés ou la destruction d'environ 100 000 maisons et la perte de moyens de subsistance déjà précaires ont touché plus de 265 000 familles, en particulier dans les départements d'Artibonite, du Sud et du Sud-Est. Dans l'ensemble, selon les estimations du Gouvernement, plus de 800 000 personnes ont été touchées et ont besoin d'aide humanitaire dans 9 des 10 départements du pays.

61. Cette situation désastreuse représente également l'une des catastrophes économiques les plus graves que le pays ait connues depuis le début du XX^e siècle, entraînant une baisse considérable des taux de croissance économique prévus pour 2008 et 2009 et réduisant encore la possibilité de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement à Haïti. Au total, les pertes et les dégâts ont été évalués à 15 % du PIB, soit plus du double des pertes infligées par la tempête tropicale Jeanne (7 %) en 2004. Les modestes services sociaux fournis dans le pays ont été gravement touchés et l'insécurité alimentaire a augmenté du fait de la destruction à grande échelle des cultures. Les dégâts causés aux routes et aux ponts sur tout le territoire national portent un sérieux coup d'arrêt aux efforts de redressement et réduisent davantage l'accès aux services de base, notamment dans les domaines des soins de santé, de l'eau et de la nutrition. Des poches de malnutrition ont ainsi été recensées dans le pays, 210 000 personnes étant touchées.

62. Selon les estimations officielles, le taux de croissance du PIB est tombé à 1,3 % en 2008 contre 3,4 % en 2007 et est devenu, en valeur par habitant, négatif après trois années consécutives de croissance positive. Le taux d'inflation sur 12 mois a atteint 19,8 % en septembre 2008 mais est tombé à 10,1 % à la fin de décembre, en grande partie du fait de la baisse des prix internationaux des denrées alimentaires et du pétrole. Il est probable que la crise financière mondiale entraîne

une détérioration plus poussée des conditions de vie quotidienne de nombreux Haïtiens au cours de la prochaine année en réduisant les envois de fonds de l'étranger, qui ont été une importante source d'appui dont de nombreuses familles ont grandement besoin.

Interventions humanitaires et activités de développement

63. Immédiatement après le passage des ouragans, la MINUSTAH, le système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les donateurs bilatéraux ont prêté assistance aux autorités haïtiennes en fournissant une aide d'urgence et des secours aux populations touchées, s'agissant surtout de satisfaire les besoins comme le logement, l'alimentation, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la protection. Les efforts ont notamment porté sur la population des Gonaïves, ville où les dégâts ont été de loin les plus prononcés. En collaboration avec les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autorités nationales, les composantes militaire, police et logistique de la MINUSTAH ont joué un rôle essentiel consistant à mener des opérations de sauvetage, assurer immédiatement la sécurité, faciliter la livraison des secours d'urgence et remettre en état les infrastructures qui se sont effondrées immédiatement après les ouragans. Leurs efforts ont été complétés par ceux des partenaires bilatéraux, dont l'intervention rapide et généreuse a été déterminante dans les opérations de sauvetage et de secours.

64. Pendant la période à l'examen, les organismes ont reprogrammé des fonds pour faire face aux urgences humanitaires causées par les tempêtes. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a alloué 10 millions de dollars à partir de son guichet d'intervention rapide. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a fourni 10 millions de dollars pour accroître la production agricole. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a distribué 12 306 tonnes de produits alimentaires à 646 926 bénéficiaires directs, dont 9 357 tonnes dans les Gonaïves, d'un montant total de 37 millions de dollars. La rentrée scolaire 2008-2009 a été pour le Gouvernement et ses partenaires un vrai défi à relever. Jusqu'à 98 % du coût de l'alimentation scolaire ont été financés par les partenaires, en particulier par le PAM, qui a fourni une aide de 17,2 millions de dollars. Des programmes à forte intensité de main-d'œuvre, menés conjointement par les organismes des Nations Unies et portant sur l'environnement et la remise en état des infrastructures, ont permis de créer 500 000 emplois temporaires. Quelque 3,7 millions d'enfants ont été vaccinés en 2008 dans le cadre de la campagne nationale organisée conjointement par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF, avec l'appui de la MINUSTAH.

65. Dans le cadre d'un appel éclair lancé en septembre et révisé ensuite le 18 décembre, un montant de 127 millions de dollars d'aide a été sollicité sur une période de huit mois pour fournir des secours d'urgence à 800 000 personnes touchées par les tempêtes, en particulier pour satisfaire les besoins humanitaires. À ce jour, 63 millions de dollars ont été versés, soit environ la moitié du montant total sollicité. Une évaluation des besoins après les catastrophes, réalisée par le Gouvernement avec le concours de la Banque mondiale, de la Commission européenne et de l'Organisation des Nations Unies, a permis de définir un cadre global pour assurer rapidement le redressement, le relèvement et la reconstruction. Les besoins ont été estimés à 763 millions de dollars, dont le tiers (269 millions de dollars) serait consacré au relèvement immédiat des collectivités touchées et le reste

affecté à la relance de la production agricole et à la reconstruction des logements et des infrastructures. L'évaluation contient aussi des propositions concernant les types d'activités susceptibles de réduire la vulnérabilité d'Haïti face aux catastrophes naturelles. Par ailleurs, en novembre, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a été approuvé comme réponse commune du système des Nations Unies en appui au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté 2008-2010, dont la mise en œuvre exigerait 520 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

66. Parallèlement à ces initiatives visant à aider Haïti à sortir de cette situation de crise à court terme et à accroître l'accès aux services sociaux de base, il est indispensable que le pays s'attache à jeter les bases du progrès vers le développement durable à long terme. Il s'agira pour les autorités haïtiennes, qui doivent instaurer un cadre favorable à l'investissement et au développement, de faire un effort concerté avec la communauté internationale et le secteur privé en Haïti et à l'étranger.

67. C'est dans ce contexte que j'ai envoyé M. Collier à Haïti au début de décembre pour faire l'inventaire de la situation et formuler des recommandations pratiques quant à la marche à suivre pour aider Haïti à briser le cycle de la violence, de la pauvreté et des catastrophes naturelles. Dans son rapport, intitulé « Haïti: from natural catastrophe to economic security », il souligne que les fondements économiques d'Haïti sont solides, notamment en raison de sa proximité avec les principaux marchés internationaux, d'accords commerciaux très avantageux que le pays a conclus et de la présence d'une main-d'œuvre compétente et déterminée. Pour tirer parti de ce potentiel, soutient-il, il est souhaitable que les autorités haïtiennes mettent en œuvre, de concert avec les donateurs, un programme ciblé pour créer des zones d'exportation dotée d'infrastructures, de ressources en énergie et d'une administration appropriées susceptibles de satisfaire les critères des investisseurs. Il fait valoir que cette démarche pourrait contribuer à créer un grand nombre d'emplois. Parallèlement aux efforts visant à renforcer la prestation des services de base, à améliorer la sécurité alimentaire et à promouvoir la viabilité environnementale, elle pourrait permettre à Haïti de franchir le seuil critique de la pauvreté persistante et de s'assurer un avenir de sécurité socioéconomique. Le rapport a suscité une réaction positive de la part du Président Préval, du Premier Ministre Pierre-Louis, du secteur privé en Haïti et des principaux membres de la communauté des donateurs internationaux. Il offre donc un complément précieux au scénario déjà établi dans le contexte du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et de l'évaluation des besoins après les catastrophes.

68. Il est souhaitable que les autorités haïtiennes s'inspirent de ces diverses idées pour établir, en vue d'un examen éventuel à une conférence des donateurs (voir le paragraphe 70 ci-dessous), une feuille de route commune ou un pacte qui définisse les engagements réciproques du Gouvernement haïtien et des donateurs et qui puisse jeter les bases d'un programme cohérent et efficace pour l'avenir.

Coordination entre les donateurs

69. En octobre 2008, le Groupe des Dix a présenté un plan de travail au Premier Ministre Pierre-Louis et a formulé une proposition tendant à la mise en place d'un système de coordination entre les donateurs et à la tenue de concertations plus fréquentes et plus structurées avec le Gouvernement. Ce plan de travail définissait

les principaux domaines où le Groupe des Dix souhaiterait parler d'une même voix face au Gouvernement, notamment en ce qui concerne l'adoption d'une démarche commune en matière de communication, la coordination sectorielle et les indicateurs de gouvernance convenus. Il ressort d'un examen ultérieur que cette initiative a considérablement contribué à l'établissement d'échéanciers sectoriels conduits par le Gouvernement dans les domaines tels que l'agriculture et l'aménagement des bassins hydrographiques.

70. Tirant parti de l'appui de la communauté internationale, le Gouvernement prépare une conférence technique qu'accueillera le Gouvernement canadien à Ottawa les 2 et 3 mars 2008, en prélude à une conférence internationale des donateurs qu'accueillera la Banque interaméricaine pour le développement à Washington les 13 et 14 avril.

VIII. Conduite et discipline

71. Au cours de la période considérée, la MINUSTAH a continué d'appliquer la stratégie de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels. Six membres des unités de police constituées ont été rapatriés pour des fautes liées à l'exploitation et aux abus sexuels tandis qu'un agent de police et sept militaires ont été rapatriés pour d'autres motifs disciplinaires.

72. Afin de réduire le risque d'incidents d'exploitation et d'abus sexuels à l'avenir, la Mission a dispensé une formation sur ces questions à 2 620 membres du personnel pendant la période considérée et a organisé des ateliers de formation à l'intention de 35 coordonnateurs internationaux et nationaux pour l'exploitation et les abus sexuels en octobre. Les contingents ont également continué de former leur personnel (militaires et agents de police) à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels. En outre, la MINUSTAH a lancé une campagne interne contre les rapports sexuels monnayés en ayant recours à divers moyens pour transmettre le message voulu, notamment un festival de films. Une série de visites sur le terrain et des actions de sensibilisation par le biais des centres multimédias de la Mission ont permis de mieux faire connaître la politique de l'Organisation contre l'exploitation et les abus sexuels.

IX. Appui à la Mission

73. La série d'ouragans et de tempêtes tropicales qui a frappé Haïti a eu une incidence marquée sur la MINUSTAH. La Mission a fourni une aide substantielle aux autorités haïtiennes et à l'équipe de pays des Nations Unies pour faciliter la fourniture et la coordination de l'aide humanitaire et l'accès des travailleurs humanitaires aux populations, y compris grâce à des opérations de transport de grande envergure. De même, les tempêtes ont entraîné la perte de matériel et de fournitures essentielles appartenant aux Nations Unies comme le carburant. Bien que l'essentiel du matériel endommagé ait été remplacé, la reconstruction de certaines installations endommagées de la MINUSTAH, en particulier dans les Gonaïves, demeure problématique.

74. Pendant la période à l'examen, la MINUSTAH a poursuivi l'exécution de petits projets de remise en état de l'infrastructure routière et de développement aussi

bien dans les régions qu'à Port-au-Prince en fonction des besoins opérationnels. La Mission a aussi entrepris de déployer des soldats et du matériel le long de la frontière maritime, ayant mis en place des installations à Fort-Liberté, Port-Salut et Port-de-Paix. D'autres installations seront mises en place aux Gonaïves, à Jacmel et à Miragoâne.

75. Au cours des prochains mois, l'organisation des élections sénatoriales exigera un appui logistique considérable; des dispositions sont donc déjà prises pour relever ce défi sans perturber indûment les activités en cours de la Mission.

76. Au cours de la période considérée, trois membres du personnel de la Mission sont décédés, 10 ont fait l'objet d'une évacuation sanitaire et ont été traités en Haïti et 72 ont fait l'objet d'une évacuation sanitaire vers des centres hospitaliers plus importants hors d'Haïti.

77. Depuis la publication de mon dernier rapport, Radio MINUSTAH a étendu le rayon de ses émissions au département du Centre. L'installation des émetteurs dans quatre autres départements devrait s'achever vers le milieu de 2009, ce qui devrait permettre à Radio MINUSTAH de toucher la population de huit départements sur les 10 que compte le pays. Les émissions de la radio sont aussi diffusées sur Internet; les Haïtiens de l'étranger qui ont pu ainsi y avoir accès ont favorablement réagi aux émissions quotidiennes de service public diffusées en créole et en français.

78. À la fin de 2008, 616 associations de la société civile s'étaient fait enregistrer pour utiliser les neuf centres multimédias de la MINUSTAH. Au cours de la période considérée, les centres ont prêté appui pour l'organisation de 323 manifestations, dont des activités de formation, des ateliers, des débats et la célébration de la Journée des Nations Unies, auxquelles ont participé plus de 20 000 Haïtiens (dont 36 % de femmes). La Mission envisage d'installer du matériel de vidéoconférence dans tous les centres afin d'élargir le dialogue entre Haïtiens, y compris ceux de l'étranger.

79. En octobre 2008, la MINUSTAH a commencé à produire et à diffuser sur les chaînes de télévision haïtiennes, aussi bien dans le pays qu'en Amérique du Nord, une émission hebdomadaire portant sur les initiatives économiques et sociales positives prises par les Haïtiens ainsi que sur la contribution de la communauté internationale à la stabilité. Plusieurs de ces programmes ont été diffusés par des chaînes internationales, ce qui a permis de mieux faire connaître Haïti à l'étranger.

X. Aspects financiers

80. Dans sa résolution 62/261, l'Assemblée générale a décidé d'allouer à la MINUSTAH un montant total de 574 916 500 dollars, soit 47 909 700 dollars par mois, pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Le projet de budget de la MINUSTAH pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 a été soumis à l'Assemblée pour examen pendant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-troisième session.

81. Au 31 décembre 2008, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSTAH se chiffraient à 273,2 millions de dollars. Le montant total des contributions non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix à cette date s'élevait à 2 673 100 000 dollars.

82. Au 31 janvier 2009, les montants dus aux pays qui fournissent à la MINUSTAH des contingents et des unités de police constituées se montaient au total à 18,5 millions de dollars. Le remboursement des sommes dues au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents a été effectué pour les périodes allant jusqu'au 30 novembre et au 30 septembre, respectivement, conformément à l'échéancier de versement trimestriel.

XI. Observations et recommandations

83. La période considérée a été marquée par les répercussions tragiques des ouragans et des tempêtes tropicales qui ont frappé Haïti en août et septembre. De ce fait, les progrès dans certains domaines essentiels n'ont pas été à la mesure des attentes. Quelques avancées ont été enregistrées dans quatre des cinq domaines indispensables pour la consolidation de la stabilité en Haïti : le dialogue politique et les élections; l'extension de l'autorité de l'État, y compris la gestion des frontières; le renforcement de la sécurité; et l'état de droit et les droits de l'homme. Le cinquième domaine – le développement économique et social – a été malheureusement marqué par une forte détérioration des conditions de vie quotidiennes de la grande majorité de la population haïtienne.

84. Les réalisations enregistrées demeurent très précaires et peuvent être inversées. L'engagement continu et résolu des autorités haïtiennes ainsi que le renforcement de l'appui de la communauté internationale seront indispensables au cours des prochains mois pour regagner le terrain perdu et pour maintenir et consolider les acquis.

85. En ce qui concerne le dialogue politique et les élections, l'installation du Gouvernement du Premier Ministre Pierre-Louis a constitué un important pas en avant. La collaboration accrue entre le pouvoir exécutif, le Parlement et la société civile en réponse aux tempêtes a offert d'autres motifs d'encouragement tout comme l'accord conclu entre les pouvoirs exécutif et législatif sur un programme législatif commun et l'appel lancé par le Président Préval en vue de relancer le dialogue national. En revanche, le fait que les parlementaires menacent constamment de convoquer les ministres du Gouvernement, l'absence d'accord sur le budget pour 2008/09 à ce jour et les progrès modestes enregistrés jusqu'à présent dans l'application du programme législatif ont mis en évidence le risque de division et de paralysie entre les institutions politiques.

86. S'il est vrai que les élections aux sièges vacants du Sénat pourraient à terme améliorer l'efficacité de l'institution, elles s'accompagnent toutefois d'un risque de regain des tensions à court terme. Dans ce contexte, il faudrait tout mettre en œuvre pour que cet exercice démocratique soit libre, équitable et ouvert à tous et qu'il débouche sur la sélection de candidats ayant les qualités morales et professionnelles requises. De manière plus générale, il est indispensable que les dirigeants haïtiens continuent d'opter pour la collaboration et qu'ils soient disposés à prendre les décisions nécessaires et à les appliquer en temps voulu; faute de quoi, le pays ne peut espérer aborder les questions à plus long terme, dont la révision éventuelle des dispositions de la Constitution de 1987 qui posent problème.

87. L'extension de l'autorité de l'État est subordonnée au renforcement des principales institutions, qui est une œuvre de longue haleine. La Mission continuera de mettre l'accent sur le renforcement des capacités administratives des institutions

de gouvernance à tous les niveaux, la gestion intégrée des frontières et la sécurité des frontières, autant de domaines qui sont étroitement liés aux responsabilités que lui prescrit son mandat. Il demeure toutefois essentiel de trouver des moyens pour renforcer l'ensemble des capacités du pays en matière d'administration et de gouvernance et pour améliorer l'aptitude du Gouvernement à fournir les services de base à sa population, facteur indispensable à la stabilité. Des initiatives bilatérales sont en cours, mais elles auraient plus d'impact grâce à une meilleure coordination s'inscrivant dans un cadre général de réforme de l'État sous la responsabilité des autorités nationales, qui s'inspire des plans existants et qui tire parti, le cas échéant, des contributions du système des Nations Unies.

88. Durant la période considérée, des progrès soutenus ont été réalisés dans le domaine de la sécurité. La collaboration accrue entre la MINUSTAH, la Police nationale d'Haïti et la population a permis de répondre plus efficacement aux menaces que font peser les éléments criminels. Dans le même temps, les mesures visant à renforcer les capacités de la police se sont poursuivies. Le risque d'une recrudescence des troubles ou de la violence est toutefois élevé, ayant été aggravé par les conditions socioéconomiques, y compris la souffrance causée par les tempêtes et, plus récemment, par les tensions liées au processus électoral en cours, lesquelles peuvent être manipulées à des fins politiques ou criminelles. Alors que la Police nationale se dote progressivement de la capacité de répondre à ces menaces par ses propres moyens, la configuration et le mandat actuels de la MINUSTAH, approuvés par le Conseil de sécurité en octobre 2008, permettront à la Mission de continuer à jouer le rôle qui lui revient pour maintenir la stabilité dans le pays. Dans l'intervalle, les patrouilles renforcées des frontières terrestres et maritimes qu'effectue la Mission devraient être complétées par l'engagement d'autres pays de la région, dont la participation est indispensable pour répondre à d'autres problèmes de plus vaste portée, notamment les effets potentiellement déstabilisateurs du trafic de drogues.

89. Peu de progrès ont été réalisés dans le domaine de l'état de droit et des droits de l'homme pendant la période considérée. L'accélération des progrès dépendra des priorités politiques qui seront établies par les autorités haïtiennes. Leur engagement total sera primordial pour assurer la mise en place du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, l'ouverture de l'École de la magistrature et le renforcement de l'Office de protection du citoyen ainsi que pour mettre en œuvre le plan stratégique d'extension des installations pénitentiaires du pays. Un appui bilatéral soutenu demeure aussi indispensable.

90. Enfin, les dégâts causés par les ouragans et les tempêtes tropicales ont clairement montré combien il est urgent d'améliorer les conditions de vie quotidiennes du peuple haïtien et le lien entre la stabilisation de la situation en matière de sécurité et le développement, d'autant que les niveaux actuels de pauvreté, de dénuement et de souffrance dans le pays sont clairement incompatibles avec la stabilité à long terme. La crise financière mondiale s'accompagne du risque de voir la situation se détériorer davantage, du fait de la baisse des envois de fonds, à moins qu'un effort soutenu ne soit fait maintenant pour répondre aux menaces socioéconomiques. Il est urgent que les autorités haïtiennes collaborent étroitement avec la communauté internationale pour faciliter l'acheminement des secours nécessaires et le redressement tout en jetant les bases pour la reprise de l'activité dans le secteur privé ainsi que pour la reconstruction et le développement du pays à long terme. À cet égard, le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et

l'évaluation des besoins après les catastrophes ainsi que les propositions formulées par M. Collier offrent les éléments d'un chemin critique vers une sécurité économique durable pour Haïti. La tenue d'une conférence de haut niveau sur la croissance et la réduction de la pauvreté offre une occasion précieuse de faire la synthèse de ces idées dans un plan d'action global et cohérent et d'entamer sa mise en œuvre. Même dans le climat financier actuel, il est indispensable qu'un effort supplémentaire soit fait en ce moment; les ressources nécessaires seraient relativement modiques en valeur absolue mais, comme dans les autres pays confrontés à des difficultés socioéconomiques, l'octroi en temps voulu d'un appui axé sur une stratégie bien conçue pourrait valablement changer la donne s'agissant de maintenir les acquis et d'éviter un revers qui coûterait davantage à long terme.

91. Malgré les graves difficultés rencontrées pendant la période considérée, la situation actuelle offre toujours l'occasion de progresser vers la consolidation de la stabilité si l'on fait preuve de la patience et de la persévérance nécessaires. L'engagement soutenu de la communauté internationale, qui se manifesterait par un appui aux institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit, la prestation de conseils techniques et la fourniture des ressources nécessaires, demeure essentiel. Toutefois, cette assistance ne portera des fruits que si les Haïtiens eux-mêmes font preuve, face à leurs problèmes à long terme, de la même détermination et du même esprit de consensus qu'ils ont affichés au lendemain du passage des tempêtes. La conception et la mise en œuvre de réformes institutionnelles, l'adoption d'une législation judicieuse, l'élaboration d'une stratégie économique et, surtout, le renforcement du dialogue et de la collaboration politique ne peuvent se réaliser que grâce à l'engagement des dirigeants et du peuple haïtiens, qui demeurent responsables de l'avenir de leur pays.

92. Je voudrais, en conclusion, exprimer ma sincère gratitude à mon Représentant spécial, Hédi Annabi, et aux hommes et aux femmes de la MINUSTAH pour leur courage et leur dévouement au service de la stabilisation en Haïti, ainsi qu'aux gouvernements qui ont fourni des troupes et des forces de police.

Annexe I

Pays fournissant des militaires et des contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

(Au 26 février 2009)

Pays	Officiers		Soldats		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Argentine	9	10	539		558
Bolivie	3	5	200		208
Brésil	15 ^a	6	1 261 ^b		1282
Canada	4	—	—		4
Chili	6	5	492		503
Croatie	3	—	—		3
Équateur	1	—	66		67
États-Unis d'Amérique	4	—	—		4
France	2	—	—		2
Guatemala	5	6	107		118
Jordanie	10	—	718		728
Népal	10	13	1 054		1 077
Paraguay	—	—	31		31
Pérou	5	—	204		209
Philippines	2	11	144		157
Sri Lanka	10	—	949		959
Uruguay	13	50	1 059		1 122
Total	102	106	6 824	7 032	

^a Y compris le commandant de la Force.

^b Y compris un officier bolivien faisant partie du contingent brésilien.

Annexe II

Pays fournissant des agents de police et des unités de police constituées à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

(Au 25 février 2009)

Pays	Membres de la police civile		Unités de police constituées		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Argentine	—	4	—	—	4
Australie	—	—	—	—	—
Bénin	1	31	—	—	32
Brésil	—	4	—	—	4
Burkina Faso	—	22	—	—	22
Cameroun	—	8	—	—	8
Canada	17	77	—	—	94
Chili	1	14	—	—	15
Chine	4	14	5	120	143
Colombie	—	7	—	—	7
Côte d'Ivoire	5	55	—	—	60
Égypte	—	22	—	—	22
El Salvador	—	4	—	—	4
Espagne	3	38	—	—	41
États-Unis d'Amérique	6	38	—	—	44
Fédération de Russie	—	10	—	—	10
France	1	57	—	—	58
Grenade	—	3	—	—	3
Guinée	4	51	—	—	55
Inde	—	—	—	139	139
Italie	—	4	—	—	4
Jamaïque	—	5	—	—	5
Jordanie	—	21	—	290	311
Madagascar	—	1	—	—	1
Mali	1	54	—	—	55
Mexique	—	—	—	—	—
Népal	3	41	9	115	168
Niger	3	59	—	—	62
Nigéria	—	4	30	94	128
Pakistan	—	—	—	247	247
Philippines	5	13	—	—	18
République centrafricaine	1	6	—	—	7

Pays	<i>Membres de la police civile</i>		<i>Unités de police constituées</i>		Total
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	
République démocratique du Congo	—	2	—	—	2
Roumanie	6	17	—	—	23
Rwanda	—	14	—	—	14
Sénégal	—	46	—	85	131
Serbie	1	4	—	—	5
Sri Lanka	—	13	—	—	13
Tchad	—	3	—	—	3
Togo	—	5	—	—	5
Turquie	3	43	—	—	46
Uruguay	—	7	—	—	7
Yémen	—	1	—	—	1
Total	65	822	44	1 090	2 021

